

EAUX DOUCES

de Loire - Atlantique

La revue fédérale de la pêche et des milieux aquatiques

**LA FÉDÉRATION
DÉPARTEMENTALE
RENOUVELLE SES ÉLUS**

PAGE 3

**LA TRUITE EN 44
ATTENTION : FRAGILE !**

PAGE 10-11

**LOISIR-PÊCHE
LES OFFICES DE TOURISME
VALORISENT LEURS TERRITOIRES**

PAGE 4-5

**CYANOBACTÉRIES
LE RÉSEAU D'ALERTE DE
LA SÈVRE NANTAISE**

PAGE 12-13

**PRATIQUES HALIEUTIQUES
NO KILL : UN ÉTAT D'ESPRIT**

PAGE 6-7

**LUTTE CONTRE LA JUSSIE
DES TRAVAUX «MORPHO» POUR
LA BASSE VALLÉE DU DON**

PAGE 8-9



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

PÊCHE

EAUX DOUCES

de Loire - Atlantique

La revue fédérale de la pêche et des milieux aquatiques

sommaire

Pêche & halieutisme

Nouveaux élus... Nouvelles ambitions.....p 3
 Tourisme : les OT valorisent le loisir-pêche..p 4-5
 No Kill, un état d'esprit protecteur ? ...p 6 -7

Gestion des milieux

Jussie : un projet morpho sur le Don.....p8-9
 Truite dans le 44 : Attention, fragile !.....p 10-11

Surveillance & protection

Réseau cyanobactéries sur la Sèvre...p 12-13
 Pêche électrique : attention aux confusions..p14
 Une formulaire pour déclarer une pollution...p 14

Bilan 2021

Les chiffres de la pêche de loisir en 2021...p 15

Mentions légales

Revue périodique éditée à 5000 ex
 Imprimeur GOUBAULT
 Septembre 2022.

Directeur de la publication :
 Bernard HAMON
 Crédit photos : FDAAPPMA 44/
 L. MADELON, FNPF

Rédaction, conception & réalisation :
 Laurent THIBAULT, FDAAPPMA 44

EAUX DOUCES de Loire-Atlantique

N°5 - Été/Automne 2022- Publication éditée par la



**Fédération de Loire-Atlantique pour la Pêche
 et la Protection du Milieu Aquatique**

Association reconnue d'utilité publique - Agréée Protection de l'Environnement

11, rue de Bavière - ZAC Erdre Active
 44240 La Chapelle/Erdre

Contact : secretariat@federationpeche44.fr



Promouvoir
 la gestion durable
 de la forêt



Partenaire
 de la



La Fédération de Pêche 44 renouvelle son conseil d'administration

La Fédération de Loire-Atlantique pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique vient de renouveler une partie de ses élus : nouveaux élus, nouvelles commissions, nouvelles ambitions...

Les élections des structures associatives de la pêche ont lieu tous les 5 ans, avec le renouvellement des baux de pêche du domaine public fluvial. Ces élections permettent aux pêcheurs d'élire leurs représentants au niveau de leur AAPPMA, puis ces derniers désigneront le conseil d'administration de la fédération départementale. C'est désormais chose faite et les membres du conseil d'administration ont pris leur fonction depuis le 1^{er} avril 2022.

Un conseil d'administration renouvelé par moitié

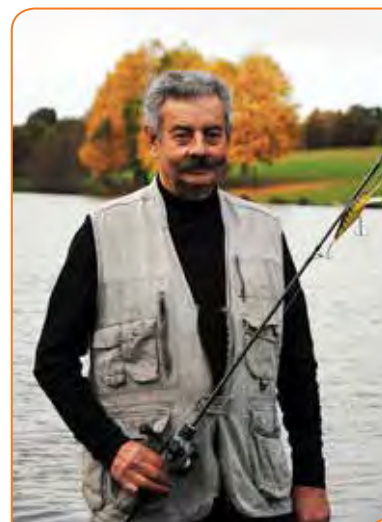
Présidé par Bernard HAMON, le conseil d'administration de la Fédération de Pêche 44 a donc été renouvelé par moitié en avril 2022. Il est composé par 16 membres de différentes AAPPMA et de l'ADAPAEF qui vont devoir établir des choix dans le fonctionnement, le développement et la pérennisation du loisir-pêche et la gestion des milieux aquatiques à une échelle départementale pour une période de cinq ans.

Si les nouveaux arrivants doivent se familiariser avec certaines notions, enjeux et politiques liés à l'eau et découvrir les différentes structures qui gèrent et administrent les milieux aquatiques sur notre territoire, ils ne sont en revanche pas nés de la dernière pluie. Le monde de la pêche associative les connaît bien et les idées et les projets sont déjà sur la table !

L'établissement d'un projet associatif

Pour mieux structurer la politique future de la fédération, l'idée d'un projet associatif a émergé naturellement. Un projet associatif est le résultat d'une réflexion collective sur ce que souhaitent réaliser les membres de l'association et sur la manière dont ils veulent le faire. Cette démarche répond globalement à trois grandes questions : Qui sommes-nous ? Vers quoi voulons-nous aller ? De quelle manière ?

À une époque où les attaques sont plurielles envers les milieux aquatiques et les poissons [et par conséquent les pêcheurs eux-mêmes] et où la défense de l'environnement se délaye dans les abîmes du détail, il reste essentiel pour les SAPL d'être identifiées et de porter un message de positionnement fort et clair !



Bernard HAMON préside le conseil d'administration de la Fédération de Loire-Atlantique pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Nouveaux projets... Nouvelles ambitions... Nouveaux moyens...

Pouvoir assurer notre rôle d'utilité publique et nos missions de développement du loisir-pêche et de protection des milieux aquatiques est essentiel. C'est ainsi que 3 grandes lignes se profilent pour le quinquennat fédéral à venir :

- le développement et le renforcement du Pôle Animation :

«La sollicitation est forte pour cette mission et nous n'arrivons pas à fournir une demande toujours grandissante. Pour former les pêcheurs de demain et leur transmettre les valeurs de protection et de respect de l'environnement que nous portons, l'axe de l'animation et de la formation est l'une de nos priorités d'actions», explique Ollivier

AFFILE qui préside la commission APN-Animation. «Travailler avec les scolaires au sein des établissements d'enseignement du primaire et du secondaire est également sur la table !» conclue-t-il.

- Développer le Pôle Études/Connaissance des milieux : «Car il en va de notre crédibilité» explique Jacques GAUDIN, le président de la commission «Milieux Aquatiques». Il poursuit : «On ne peut valider une gestion des milieux sans vraiment en connaître l'état. Notre atout réside en cette double compétence : Une gestion assise sur nos propres constats. Nous devons augmenter notre capacité technique pour mieux comprendre le fonctionnement de nos écosystèmes aquatiques».

- Renforcer la surveillance en augmentant les effectifs de la garderie départementale : «Contrôler l'activité-pêche c'est aussi préserver la ressource : la garderie s'assure du respect des tailles légales de capture et des quotas, du respect des périodes de fermetures spécifiques qui permettent aux espèces piscicoles de se reproduire en toute tranquillité, du contrôle des cartes de pêche ou encore de la surveillance des frayères et des réserves de pêche dans la lutte contre le braconnage...», explique Franck BENETEAU qui pilote la commission garderie. «Nous allons travailler à renforcer les équipes grâce à l'engagement de nos bénévoles». Assurément, la dynamique associative est bien engagée et élus et salariés sont évidemment très motivés.

Halieutisme : Quand les offices de tourisme valorisent leurs territoires par la pêche...

En France, le loisir-pêche est partagé par plus d'1.5 million de pratiquants. Depuis la création des trois ententes halieutiques de France, les fédérations de pêche départementales se sont données une large réciprocity entre elles. La carte de pêche interfédérale permet à un adhérent de pratiquer son loisir quasiment partout en France (à 5 départements près).

Pour 1,5 million, s de français et leur famille donc, la recherche d'une destination de vacances passe forcément par le loisir-pêche et son offre territoriale.

Qu'elles soient dédiées à la pêche du brochet, de la carpe, des poissons blancs ou de la truite, les vacances des membres d'une même famille sont souvent intimement liées à la qualité halieutique d'un département et à ses ressources naturelles.

Les offices de tourisme travaillent depuis longtemps à la valorisation halieutique de leurs territoires à travers la mise en valeur des cours d'eau et plans d'eau, la documentation ou la délivrance d'informations halieutiques.

Grâce à des partenariats avec les Fédérations Départementales de Pêche, les offices de tourisme offrent à leurs visiteurs un service de vente des cartes de pêche, distillent les informations et les conseils liés aux sites de pêche ou encore, assurent les réservations des inscriptions pour des animations-pêche en partenariat avec les pêcheurs locaux (les AAPPMA).

Depuis le début de la pandémie de COVID-19 et la sortie des confinements, les OT sont unanimes : l'accès aux loisirs de pleine nature est essentiel pour la plupart des touristes qui choisissent leur destination en fonction de l'offre Nature.

L'accompagnement touristique, la diversification des activités et la mise en valeur des territoires sont assurés par les offices de tourisme, lesquels sont désormais rattachés pour la plupart aux collectivités territoriales. La pêche, loisir intergénérationnel, devient alors une opportunité territoriale à la fois maritime et continentale que saisissent de plus en plus les collectivités pour attirer un «cœur de cible» familial.



Marjorie HELLARD, chargée de communication à l'Office de Tourisme Erdre Canal Forêt

ED «Marjorie, vous êtes chargée de communication à l'OT Erdre Canal Forêt. Comment appréhendez-vous le tourisme rural?»

MH «Je n'aime pas trop le terme rural, je préfère parler de tourisme rétro-littoral. De par sa façade maritime et littorale importante, la Loire-Atlantique présente un attrait incontestablement dominant vers l'océan. Néanmoins depuis quelques années, le tourisme-vert a su prendre sa place et toute une dynamique de développement a émergé grâce aux acteurs touristiques et aux élus des collectivités. Le vélo, le natisme et la pêche sont les 3 principaux axes de valorisation de l'OT. Erdre Canal Forêt est née en 2018 d'une forte volonté de propul-

Entretien avec Marjorie HELLARD, chargée de la communication à l'OT Erdre Canal Forêt, agence de Nort/Erdre

ser et de mettre en valeur le tourisme de pleine nature. Nos atouts sont dans notre titre : les deux cours d'eau et la forêt que sont l'Erdre, le canal de Nantes à Brest et la forêt domaniale du Gâvre, à eux 3, authentiques trames vertes et bleues».

ED «L'on peut donc en déduire que le loisir-pêche est important sur votre territoire?»

MH «C'est un secteur incontournable et intégré à notre volonté de développement. En 2017, l'OT s'est positionnée en revendeur de cartes de pêche et bien qu'en légère baisse cette année, nous avons une clientèle familiale qui recherche ce loisir et tout ce qui va avec : des petits coins de nature où flâner, des endroits poissonneux, des étangs intimistes tout en exigeant des aménagements et des accès aisés. Notre territoire offre tout cela.

ED «Le territoire couvert par l'OT est grand. Comment avez-vous répertorié les sites de pêche?»

MH «En effet, Erdre Canal Forêt est à cheval sur 3 communautés de communes (Erdre & Gesvres, Pays de Blain Communauté et la comcom de Nozay). Nous interagissons donc sur 23 communes. C'est assez vaste, mais pour les lieux de pêche, nous nous sommes rapprochés de la FDPMA44. Notre offre «coins de pêche» est donc parta-

gée entre les étangs privés ouverts au public moyennant une cotisation et les espaces gérés par les AAPPMA qui correspondent à la carte de pêche départementale.



ED «Avez-vous identifié des besoins en terme de produit-pêche ? Des souhaits ou des pistes de développement pour l'halieutisme ?

MH «La facilité des accès et les aménagements qui leur sont liés sont semble-t-il prioritaires en ce qui concerne la pêche. Le Conseil Départemental et les collectivités de notre territoire ont entamé ce volet par certains aménagements des bords du canal ou de l'Erdre, comme l'amélioration des chemins d'accès, la création de passerelles ou l'entretien des berges. Les hébergements dédiés aux pêcheurs sont une piste de développement sur laquelle nous pourrions travailler avec la fédération de pêche.



Entretien avec Jean-Luc MARSOLLIER, Vice-Président en charge du tourisme et de la communication de la Comcom Châteaubriant-Derval, et Anne COLLET-BAILLEUL, chargée du développement touristique

Jean-Luc MARSOLLIER, Vice-Président en charge du tourisme et de la communication de la comcom Châteaubriant-Derval, et Anne COLLET-BAILLEUL, chargée du développement touristique

ED «Jean-Luc MARSOLLIER, vous êtes nouvellement élu, vice-Président en charge du tourisme et de la communication à la communauté de communes Châteaubriant-Derval. Quel est votre rapport à la pêche de Loisir sur votre territoire ?»

J-LM «Nous cultivons nos rivières et nos plans d'eau autant pour la balade et la randonnée que pour la pêche ! Le territoire sur lequel nous agissons comporte 26 communes. Rien que sur Châteaubriant ce ne sont pas moins de 5 espaces aquatiques naturels, urbains et périurbains qui s'offrent à nos habitants et nos visiteurs. Beau-

coup d'entre eux s'adonnent à la pêche à la ligne et nous travaillons de pair avec l'AAPPMA Le Gardon d'Herbe castelbriantais. Cette association de pêcheurs vient de fêter ses 100 ans et nous étions à leurs côtés pour célébrer cette formidable longévité ! La pêche contribue à l'attractivité de nos territoires ruraux et nous sommes dans une dynamique de maintien et de développement des sites et des infrastructures liées directement ou indirectement au loisir-pêche.»

ED «Anne COLLET-BAILLEUL, selon vous, quels axes seraient à explorer pour dynamiser la pêche associative chez vous ?»

AC-B «Sans détour : les Ateliers Pêche Nature et les hébergements. Depuis 2020 et les contraintes liées au COVID 19, nous constatons un retour en force vers les loisirs verts. En tant que dépositaire-revendeur de carte de pêche, l'OT constate une forte demande du public pour des animations liées au loisir-pêche, mais malheureusement pas toujours envisageables du côté des associations par manque de bénévoles. Notre territoire et ses pièces d'eau présentent un attrait incontestable pour le pêcheur. Nous souhaiterions voir ce dernier consommer des nuitées chez nos hébergeurs

(gîtes, maisons d'hôtes...). Les structures associatives de la pêche et la commune de Moisdon-La-Rivière ont conjointement aménagé deux cales de mise à l'eau pour la pêche embarquée à l'étang de la Forge Neuve. Le site est le théâtre d'une manche pour le challenge départemental de pêche des carnassiers en bateau. Sans doute faut-il en faire un atout pour le tourisme halieutique et développer les hébergements touristiques labellisés.



Open carnassiers en bateau de l'AAPPMA La Brème du Don Étang de la Forge Neuve à Moisdon-La-Rivière.

ED «Jean-Luc MARSOLLIER, apparemment, la pêche a de beaux jours devant elle sur votre territoire !»

J-LM «Assurément ! Notre rôle est de valoriser notre patrimoine naturel et culturel, et la pêche associe ces deux concepts. Nous engageons une réflexion sur le développement touristique et sachez que la pêche de loisir ne sera pas en retrait.»



Entretien avec Pauline ILLEGEMS, responsable adjointe de l'Office de Tourisme «GrandLieu Nature».

Pauline ILLEGEMS, responsable adjointe de l'Office de Tourisme GrandLieu Nature.

ED «Pauline ILLEGEMS, et si vous nous vantiez votre territoire en quelques mots..?»

PI «Saint-Philbert-de-GrandLieu est une ville d'Eau et d'Art : son lac et ses pièces d'eau (le lac, la Boulogne, le canal et son plan d'eau) bénéficient d'une position touristique prépondérante à quelques encablures du littoral ligérien, et l'Abbatiale est un lieu saint, chargé d'histoire depuis le IX^{ème} siècle.

Le patrimoine naturel du lac de GrandLieu attire de nombreux touristes et naturalistes issus de la région Pays de la Loire et bien au-delà (Île de France et même étranger) .

ED «Avec un tel patrimoine, il semble inutile de vous demander si vous hébergez des pêcheurs?»

PI «Certains viennent trouver la rédemption en l'Abbatiale (rires), et pour les autres, nous avons un espace muséographique qui leur est dédié qui évoque la vie au bord du lac, la pêche, les poissons du lac, mais aussi la chasse, le tressage des joncs, l'agriculture...! C'est la maison des pêcheurs de Passay. Aujourd'hui ils sont sept en activité autorisés à exploiter les richesses du lac de GrandLieu. La pêche de loisir y est interdite, mais rassurez-vous elle se pratique partout ailleurs sur notre vaste territoire».



ED «Comment l'OT GrandLieu développe-t-elle son offre-pêche ?»

PI «La pêche est une grande thématique philibertine. Outre notre

prestation de dépositaire-revendeur de cartes de pêche, nous travaillons en partenariat avec la fédération départementale, mais aussi et surtout avec l'AAPPMA Le Martin-Pêcheur philibertin. Ces deux structures associatives de la pêche dispensent des animations dans le cadre de leurs Ateliers Pêche Nature ainsi que de nombreux stages dédiés aux techniques de pêche tout au long de l'année, avec un pic entre avril et août.

Depuis 2020 et la sortie des déconfinements successifs, les réservations pour ces animations-nature partent «comme des petits pains».

Depuis 2019, l'OT GrandLieu Nature assure les inscriptions pour le compte de l'AAPPMA à l'instar d'une centrale de réservation, et en retour, les animations-pêche tendent à dynamiser notre offre «pleine nature» sur 5 des 9 communes de la comcom : Saint-Philbert-de-GrandLieu, La Chevrolière, Saint Colomban, Montbert et Geneston».

Ces animations-pêche ont un réel succès auprès des jeunes philibertins, lesquels découvrent beaucoup de techniques de pêche et sont de plus en plus attirés par les nouvelles techniques d'approche comme le float-tube par exemple...».

La pratique du «No Kill»... Un état d'esprit protecteur de la ressource..?

À l'heure où la qualité des milieux aquatiques peine à s'assainir, milieux dans lesquels certaines populations piscicoles ont de plus en plus de difficultés à réaliser avec succès leur cycle de vie, la pratique du No Kill apparaît pour de nombreux pratiquants comme LA solution de préservation des poissons.

La pratique du «catch and release», c'est cette pêche ludique dans laquelle le poisson est considéré comme un adversaire respecté, systématiquement relâché avec les plus grands soins pour son bien-être et celui de l'écologie. Cette philosophie halieutique replace en quelques sortes la pratique de la pêche dans un contexte de toute-puissance bienveillante et dans lequel la notion du pêcheur-préleveur se transforme en pêcheur bienfaiteur.

«Je pêche donc je tue», un concept qui appartient au passé ?

C'est un fait : la pêche, la chasse et la cueillette, sont des pratiques innées dans le règne animal, dont *Homo erectus* a naturellement et nécessairement hérité : mis à part les végétaux autotrophes qui puisent leurs nutriments dans le sol et se servent de l'énergie lumineuse pour fabriquer leur propre matière, l'ensemble des rapports du monde animal est régi par la notion de prédateur/prédaté : Manger l'autre, le plus faible pour [sur]vivre.

Mais dans le monde de l'halieutisme, cela n'appartient-il pas désormais à une autre époque ?

À en croire l'enquête sur les pratiques de pêche en Pays de la Loire commandée en 2021 par l'Association Régionale des Fédérations de Pêche des Pays de la Loire [pages 6 et 7 de notre Eaux Douces N°4], cette dernière pointait une forte tendance en faveur de la pratique plus systématique de la graciation du poisson par les pêcheurs de loisir. Est-ce une bonne action ? Un moyen de déculpabiliser le pêcheur de loisir ? Une façon de préserver les poissons tout en conservant le plaisir de les capturer ?

Il faut dire que la notion de préservation de la ressource est grandissante, dans une société qui n'a de cesse de dégrader son environnement.

Les carapistes à la pointe du «Catch & Release»

Cette pratique du pêché/relâché s'est d'abord imposée dans le monde des carapistes. Aujourd'hui, il est impensable pour un pêcheur de carpes de prélever le moindre spécimen. Au-delà de cela, une majorité de pratiquants s'est rapidement équipée en matériels dédiés au «bien-être» du poisson capturé et en attente d'être relâché.

Ainsi est-il parmi les accessoires indispensables à la pêche



de la carpe : le tapis de réception. Le poisson ferré sera ramené jusqu'au bord de la berge puis déposé sur ce qui ressemble à un tapis flottant et molletonné, préalablement abondamment mouillé pour ne pas altérer le mucus présent sur les flancs du poisson. Ce détail [qui pourrait rendre hilare un poissonnier de quartier] force néanmoins le respect et met l'accent sur la prise de précautions dans la manipulation du poisson afin de lui garantir une remise à l'eau dans les meilleures conditions possibles.

No Kill carnassiers : la pêche aux leurres plutôt qu'au vif...



De même en ce qui concerne la pêche des carnassiers, de plus en plus d'adeptes abandonnent la pêche au vif pourtant très «prenante» au profit de la pêche aux leurres. Les raisons sont simples et tiennent essentiellement au fait que le pêcheur tient sa canne en mains en permanence. Au moment de la touche, le contact est direct et le pêcheur peut ferrer son poisson au plus tôt, empêchant ainsi le «goulu» d'engammer trop profondément l'hameçon [dans le cas contraire ses chances de survie pourraient être réduites]. Par ailleurs, le seul fait de ne pas utiliser un poisson vivant en tant qu'appât est revendiqué par les pêcheurs en No Kill : seul un accessoire inerte et artificiel doit suffire à leurrer le poisson, ce qui est en soi déjà une prouesse technologique et d'autant plus gratifiant pour celui qui tente d'imiter la nage d'un poisson naturel à l'aide d'un vulgaire morceau de silicone, de bois ou de métal peint !

Pêcher pour le contact, par plaisir de leurrer, pour les sensations... ... En excluant la consommation...

Qu'est-ce qui motive le pêcheur qui relâche systématiquement sa prise ? Manger le produit de sa pêche ? Il n'en est pas question ! Pêcheur végétarien ..? Peut-être ! Les milieux aquatiques sont trop pollués? Les poissons d'eau douce présentent un faible intérêt gustatif, trop fades comparés à leurs cousins maritimes..?

Nul besoin de trop creuser : le pêcheur pratique le No Kill pour d'autres raisons. Dans le cas de la pêche des carnassiers, c'est bien le plaisir de leurrer qui semble être dominant. Cette satisfaction de supériorité sur l'adversaire lorsque la ruse atteint son but. Et lorsque les poissons sont remis à l'eau systématiquement sur les secteurs où le No Kill est de rigueur, il devient alors de plus en plus difficile de les capturer à nouveau. Ces poissons-là «s'éduquent». Le pêcheur doit alors redoubler d'imagination et d'observations pour tenter de leurrer à nouveau le poisson. C'est un véritable défi pour le pêcheur.

Par ailleurs, en remettant le poisson à l'eau, le pêcheur assure ses futures captures ou prend le parti de partager ses sensations que le poisson lui a offertes avec un autre pêcheur, lequel sera heureux de «combattre» à son tour.



La remise à l'eau d'un brochet après sa capture... Écologique?

Un acte «écologique»

Pour les pêcheurs qui pratiquent la remise à l'eau systématique de leurs captures, la dimension écologique de l'acte est loin d'être négligeable. Les pêcheurs No Kill considèrent en effet que la gradation du poisson capturé tend vers la préservation des poissons et donc des espèces piscicoles qui sont les plus vulnérables (car consommées pour la plupart d'entre-elles). C'est un fait, les poissons les plus consommés et donc les plus recherchés sont les poissons carnassiers : Sandre, Brochet, Black-Bass, Perche commune, Anguille... Ces poissons, de par leur régime alimentaire carné, ont de meilleures qualités gustatives que les poissons blancs. Ils sont donc à la fois ciblés et régulièrement consommés par les pêcheurs-gourmets.

Les «militants» en faveur du No Kill peuvent même aller jusqu'à dénigrer et dénoncer ceux qui gardent leur poisson pour le cuisiner, arguant pour leur part que la ressource s'amenuise et qu'il est urgent d'interdire le prélèvement...

Alors... Les pêcheurs No Kill plus vertueux que leurs homologues «consommateurs» ?

Nous sommes récemment entrés dans une ère de compétition du vertueux : La qualité de nos milieux naturels se dégrade, nous [l'Humanité] en sommes les premiers responsables et ne parvenons pas à trouver de solutions efficaces pour retrouver l'équilibre entre usage et préservation. C'est là tout l'antagonisme de l'expression «développement durable»... Certains d'entre nous veulent se blanchir de ce constat en s'engageant dans des pratiques qu'ils tiennent pour bonnes et respectueuses.

Les jeunes générations seraient-elles les plus impliquées dans cette compétition du vertueux ? Certains dénoncent violemment un fossé générationnel, une rupture doublée d'une association d'idées comme quoi les boomeurs sont les viandards* prédateurs qui remplissent leurs congélateurs et mettent à mal la ressource piscicole... Cela résonne un peu comme les conflits de générations de nos familles quand sonne l'adolescence du style : «La pêche à papa, on n'en veut plus».

Pourtant il n'y a rien de pire que les stéréotypes et les idées reçues. Selon notre enquête et bien que de plus en plus de pêcheurs le pratiquent occasionnellement ou régulièrement, le No Kill n'est pas l'apanage des jeunes pêcheurs et les anciens ne sont pas tous ces pilleurs de rivières que l'on doit remplacer.

D'ailleurs, le No Kill à lui seul est-il un moyen indispensable à la préservation des populations piscicoles ? L'on est en droit d'en douter sévèrement lorsqu'on sait que le recul des espèces piscicoles est principalement dû au manque d'eau dans nos cours d'eau et à la dégradation des zones d'habitat et de reproduction, deux facteurs qui sont les conséquences directes des activités humaines, comme par exemple la destruction des zones humides, l'assèchement des sols [et donc, les cours d'eau] par une partie de l'agriculture, ou encore l'assainissement qui déverse ses effluents non traités dans les espaces aquatiques...

Il semble bien qu'il ne suffise pas de remettre délicatement un poisson à l'eau pour garantir sa survie. Le salut de nos espèces piscicoles réside dans la capacité et la force de notre engagement à préserver le poisson (connaissance des cheptels, respect des tailles de capture, quotas, interdictions locales...), mais aussi et surtout à défendre et garantir les conditions dans lesquelles il peut assurer pleinement et durablement son cycle biologique et ainsi lui [nous] offrir la pérennité de l'espèce, sans doute encore plus importante que celle de l'individu.

*viandards : terme péjoratif : Chasseur ou pêcheur ne pensant qu'à accumuler le maximum de gibier ou de poisson

Un projet de travaux engagé par le syndicat Chère Don Isac vise à résorber la présence de la jussie grâce à des techniques morphodynamiques de restauration des cours d'eau. Vers la fin d'un problème majeur sur cette zone ?

En 25 ans, la basse vallée du Don, entre les communes d'Avessac et de Massérac, a été le théâtre d'une invasion, puis d'une sédentarisation d'une plante exotique envahissante trop bien connue désormais : la Jussie. Vingt années d'actions et plus de 700 000 euros ont été dépensés par le syndicat en charge du bassin versant pour tenter de réguler la belle envahisseuse, malheureusement restée indélogeable.

Vingt cinq ans que cela dure !

Le Don est une rivière calme qui traverse la Loire-Atlantique par le Nord, d'Est en Ouest, pour se jeter dans la Vilaine peu avant Redon. La Jussie y est apparue au milieu des années 90 entre les communes d'Avessac et Massérac, s'y est plu dès la première heure et n'en est jamais partie. Dès 1999, la Fédération de Pêche de Loire-Atlantique avait réalisé les premiers arrachages-tests de la jussie grâce à son bateau-arracheur hydraulique et le concours des mairies et entreprises de TP locales.

Le premier chantier est mené de concert entre la fédération de pêche 44 et les communes impactées en septembre 1999. Puis viennent les «grosses» campagnes d'arrachage mécanique de 2001 et 2002 pour tenter de venir à bout du fléau grandissant. Ces deux années de grands chantiers verront respectivement 10 600 mètres cubes et plus de 8 000 mètres cubes extraits des eaux du Don.

Bateau arracheur de la fédération de pêche 44
Secteur aval pré de l'îlette - Août 2002



Un succès éphémère

Malgré des efforts manuels, mécaniques et financiers conséquents, les maîtres d'ouvrage, les techniciens et les élus ne peuvent que constater les reprises de la plante dès l'année suivante. Ce linéaire de 4 kilomètres, totalement débarrassé de «l'envahisseur» à la fin 2002 se verra à nouveau très fortement colonisé en 2003 [année de la grande canicule]. Par la suite, le syndicat du Don commandera de multiples arrachages manuels de la jussie.

20 ans après qu'est-ce qui a changé ?

Depuis la découverte du caractère invasif de la jussie et des premiers chantiers d'arrachage, la plante n'a jamais vraiment régressé sur cette zone [et nulle part ailleurs]. Les gestionnaires ont tout au plus entretenu et dégagé les cours et les plans d'eau en réalisant des arrachages systématiques. Mais il suffit d'une déprise d'une saison sur l'entretien et voilà la jolie fleur qui réapparaît en force, de nouveau prête à entraver les canoës-kayaks, à empêcher la pêche et à «asphyxier» la biodiversité des cours d'eau.

Pourtant, tout ou presque aura été tenté sur «le fléau»: traitements chimiques de la première heure à l'aide de matières actives peu recommandables pour les sols et les eaux, défoliants, brûlage,

fauchage, arrachage, étrépage, bâchage, décapage... autant de techniques utilisées par les uns et les autres pour torturer et faire disparaître cette peste végétale...

Mais... *Ludwigia** revient, le jour suivant, *Ludwigia* revient elle est toujours vivante !

Ce qui fonctionne le mieux

Pour l'heure, la seule méthode qui fonctionne pour sauvegarder les milieux aquatiques des herbiers denses de jussie est l'arrachage manuel régulier. Dès le mois de juin, les arrachages précoces «cassent» le rythme d'accroissement de la plante et empêchent la formation des gros herbiers. En fonction des conditions d'humidité et d'ensoleillement, plusieurs passages seront nécessaires pour terminer la saison et laisser les espaces aquatiques dans un état de liberté relative.



* *Ludwigia* : nom latin du genre jussie

Un projet novateur basé sur la transformation morphologique du cours d'eau, la renaturation et la végétalisation des atterrissements...

Au lieu dit «Le pâtis du gland» à Avessac, le lit du Don est large. Très large... Sans doute même bien trop large pour créer une dynamique défavorable à l'implantation de la jussie. Voici le postulat de ce nouveau projet, initié par le **syndicat Chère Don Isac**. La jussie se plaît dans des cours d'eau de type lentique, c'est à dire à très faible courant.

Mais alors comment transformer une zone à faible courant en une rivière plus dynamique ? Élémentaire mon cher Watson... Tout simplement en resserrant le lit mineur...

Depuis des années, les bancs de vase s'accumulent dans le lit. On les nomme **les atterrissements**. Ces derniers apparaissent lorsqu'un cours d'eau présente une section d'écoulement trop large par rapport à son débit. Habituellement les atterrissements se déplacent au gré des crues, mais ici, ils ont été fixés depuis plus de 20 ans par les racines de la jussie et les crues hivernales ne parviennent pas à «nettoyer» la zone.

Dès le mois d'avril, la plante recommence son cycle et prospère jusqu'au mois de novembre. Là, les

premiers frimas mettront un coup d'arrêt à la végétation qui va se dégrader durant le reste de l'hiver et produire de nouveaux sédiments. Sédiments sur lesquels elle renaîtra dès le mois d'avril de la saison suivante... et la boucle est bouclée : une auto-fertilisation de la placette (de près de 1.2 hectares d'un seul tenant tout de même) qui illustre parfaitement le concept de nurserie à jussie.

Sur les 65 mètres de large du lit mineur, 35 sont semble-t-il en trop, et à en voir les images aériennes de la zone (voir ci-contre), le cours d'eau retrouverait ses fonctionnalités et sa dynamique hydrauliques en divisant la largeur de son lit par deux !

Concertation plurielle

«La jussie doit disparaître de cette zone». Ce vœu pieux est dans toutes les têtes des élus et des techniciens qui ont de près ou de loin gravité autour de la basse vallée du DON depuis 20 ans. Et ce vœu pourra bien être exaucé grâce aux techniques choisies par le comité de pilotage du projet, constitué du syndicat CDI, du bureau d'études CERESA, de l'EPTB Eaux & Vilaine et de la Fédération de pêche 44.



Les arbres, l'ombre et le courant

On peut résumer le projet par ces 3 entités. L'objectif de ce futur chantier est la fixation et la consolidation des atterrissements de vase [et de jussie] par la plantation de saules en densité relativement compacte.

Inspiré par les travaux du Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse sur la commune de Vernou-sur-Brenne (Indre-et-Loire), le chantier sera mis en place afin de lutter contre la jussie et contribuera à améliorer la dynamique hydraulique du cours d'eau.

En implantant une forêt alluviale nouvelle sur ces zones, le syndicat Chère Don Isac et ses partenaires comptent créer un renforcement de cette partie du lit, appelée également «**point dur**» par les hydrauliciens. Si ce point dur n'a plus vocation à «bouger» en périodes de crues, le flux hydraulique va devoir se frayer un chemin ailleurs, de préférence sur les parties les plus meubles du lit mineur.

La force d'arrachement du cours d'eau se concentrera de fait sur **la partie mobilisable du lit** restante (les 30 mètres indiqués en blanc sur notre photo aérienne). Au gré des futures crues et de leurs violences, le lit devrait tendre à se creuser plutôt qu'à s'étendre sur les zones latérales du cours d'eau, et reprendre ainsi une place centrale. Le processus de resserrement du lit mineur sera alors engagé et la dynamique et la vitesse des flux devraient se voir augmenter de manière sensible.

Les arbres plantés sur les zones d'atterrissement vont quant à eux générer **une ombre préjudiciable à la jussie**. En effet, la plante invasive est très gourmande en lumière (elle a un fort caractère **héliophile**).

Les expériences passées ont déjà démontré l'efficacité de la privation de lumière dans le ralentissement des dynamiques de populations de la jussie (ex : les plantations de saules sur la frayère de Tressé, à Plessé (44) réalisées par la Fédération de pêche 44 et l'AAPPMA La Brème de l'Isac entre 2004 et 2006).

Si l'on rajoute à cela la capacité des arbres à fixer les sédiments, à piéger les matières organiques de base (NPK*), les pollutions diffuses et le CO2, ce projet qui anime l'équipe de techniciens des différentes structures s'inscrit dans un contexte général de reconquête des milieux aquatiques et de la qualité des eaux.

Porté par les élus du Syndicat Chère Don Isac, ce projet est financé principalement par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Région Pays de la Loire.

Projet de restauration
Basse Vallée du Don

VISIONNEZ LA VIDÉO EN FLASHANT LE QR CODE À L'AIDE DE VOTRE SMARTPHONE/ TABLETTE OU SUR NOTRE CHAÎNE YOUTUBE

*N: Azote/ P: Phosphore/ K: Potassium

La truite en Loire-Atlantique Attention, fragile !

Un poisson tout à fait commun à l'échelle nationale peut devenir une espèce rare et faire l'objet de toutes les attentions des gestionnaires piscicoles. C'est le cas de la truite dans notre département. Cette espèce d'eau vive qui peine à maintenir ses populations représente à elle seule un fort enjeu patrimonial.

Nous sommes en Loire Atlantique... Un département du grand Ouest dominé par des eaux calmes, des canaux, des lacs, des étangs et des marais. Ici, l'espèce-repère des cours d'eau c'est le brochet, le poisson roi des eaux calmes. Mais aujourd'hui, nous partons à la recherche d'un poisson sauvage plutôt rare ici : la truite fario.

La truite fario est un poisson d'eaux vives. Très commune en France, on la rencontre dans les cours d'eau vifs et oxygénés, là où la topographie est prononcée et où les montagnes et les collines permettent aux eaux fraîches et bouillonnantes de dévaler dans des vallons caillouteux. Là est le domaine de la truite. On comprend alors mieux qu'en Loire-Atlantique, sa présence soit rare.

Seuls deux bassins versants sont en capacité de retenir une petite population de truites fario de manière naturelle. Le Cens et le Gesvres sont deux petits cours d'eau qui déroulent leurs eaux sur une vingtaine et une trentaine de kilomètres de longueur. Ils prennent tous deux leurs sources sur le Sillon de Bretagne, un groupement de petits monts de faibles altitudes (maximum 80 mètres) qui correspond à la fin du massif armoricain, fortement érodé et qui vient mourir en Vendée.

Ces deux rivières présentent de nombreux petits affluents qu'affectionne particulièrement l'espèce. En effet, c'est sur les têtes de bassins versants que la fario assure sa reproduction à partir du mois de novembre.

Nécessitant un substrat caillouteux et des eaux claires et oxygénées, la fraie sera déposée à partir du mois d'octobre, puis l'on retrouvera les juvéniles dès le mois de mai suivant.

Depuis qu'elle existe, la Fédération de Loire-Atlantique pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique est investie dans la surveillance et le suivi des populations de truites fario sauvages. Régulièrement, ses opérateurs s'assurent de la présence des spécimens adultes, mais aussi et surtout des juvéniles, ces alevins qui sont le témoignage de la reproduction effective des poissons.

Ce qui importe aux biologistes des fédérations de pêche, c'est que les poissons puissent trouver les 3 conditions essentielles à leur cycle de vie :

- des habitats adaptés et suffisamment alimentés en eau fraîche et courante
- de la nourriture suffisante
- un accès libre aux frayères et des supports de ponte spécifiques pour déposer leurs œufs.

Ces lieux uniques offrent à la Loire-Atlantique une petite population sauvage, mais néanmoins précaire, comme **une singularité biologique qu'elle se doit de préserver**. La truite reste un poisson fragile dans ces minuscules sanctuaires, c'est pourquoi la pêche y est interdite et les réserves de ce type sont très surveillées.

Cycle de la truite fario

Octobre à Décembre : fraie sur têtes de bassins

Les adultes migrent vers le cours supérieur des rivières et les ruisseaux annexes. La femelle creuse un nid dans les graviers et y dépose ses œufs qui sont recouverts aussitôt par la semence du mâle.

Novembre à avril : maturation et éclosion des œufs en 400 degrés/jours

Le courant qui circule sur la ponte doit être clair et oxygéné, soutenu mais non drainant. ex : dans une eau à 10°C, l'éclosion se fera en 40 jours.

Avril à juillet : grossissement des truitelles et dévalaison.

Les juvéniles restent sur les radiers et les hauts fonds pour éviter les prédateurs, puis les truitelles commencent leur dévalaison progressive à mesure qu'elles grossissent.

Croissance jusqu'au stade adulte :

La maturité sexuelle est atteinte entre un et deux ans. Répartition vers l'aval.



Truite en Loire-Atlantique : une implantation naturelle bien fragile...

Au plus loin que les archives piscicoles puissent remonter en Loire-Atlantique (1921) il est fait mention de quelques lâchers de truites arc-en-ciel dès l'année 1923 dans des cours d'eau peu adaptés au maintien durable de l'espèce (La Sèvre nantaise à Vertou ou le lac de Vioreau par exemple). Il faut attendre plusieurs dizaines d'années avant que la truite ne pointe à nouveau le bout de son museau dans les archives fédérales, et c'est ainsi qu'en 1969, un compte-rendu de séance de la Fédération mentionne que les déversements de truites fario «se fassent avec le plus de discrétion possible».

La présence naturelle de la truite fario n'est pas mentionnée dans les archives fédérales. Sans doute faut-il imputer cela à la non-professionnalisation des fédérations, qui viendra beaucoup plus tardivement. En revanche, dès 1967 il est fait mention de plusieurs tentatives d'implantation sur différents cours d'eau du département (dont le Cens et le Gesvres). La possibilité d'accéder aux baux de pêche sur le domaine privé et la grande sécheresse de 1976 entraînera par la suite le renforcement des ensemencements d'œufs fécondés dans le Cens et le Gesvres, menés par la Gaule nantaise, elle-même assistée de la garderie fédérale et du CSP* au moyen de boîtes d'alevinages vibert.



Alevinages en truites fario juvéniles (*Salmo trutta fario*)

Des facteurs limitants

Si l'implantation de la truite a bien fonctionné, sa présence dans nos eaux demeure très précaire pour plusieurs raisons. D'une part, ces deux entités de bassins n'offrent pas de régime naturellement torrentiel et la déclivité est tout juste satisfaisante pour assurer les débits adaptés à l'espèce, et d'autre part, les étiages estivaux sont très marqués, avec une forte accentuation depuis ces dernières années de sécheresses et de canicules. Le stress hydrique et thermique du cours d'eau est en relation directe avec sa capacité à accueillir *Salmo trutta fario*.

La plage des températures favorisant la truite fario est comprise entre la température du point de gel (qui descend sous 0°C si l'eau est agitée) et +19° Celsius. Au-delà de cette température, la truite est en souffrance. Et si la température de l'eau atteint +25° Celsius, c'est la mort assurée.

Les eaux de plaines étant fortement eutrophes (trop chargées en sédiments et en matières organiques), elles consomment beaucoup d'oxygène pour s'autopurifier, ce qui ajoute un autre facteur limitant la présence de la truite.

De l'importance du suivi des populations...

La plupart des cours d'eau bénéficient d'un suivi régulier de leurs populations piscicoles. En effet, chaque année, de nombreuses pêches d'inventaires sont organisées par le pôle «**connaissance et biodiversité**» de la fédération de pêche 44.

Les inventaires ont plusieurs finalités : la première est de recenser la totalité des espèces piscicoles présentes dans un cours d'eau, sur une station* prédéfinie. L'inventaire ainsi réalisé va donner des indications sur la présence ou l'absence de certains poissons dans un écosystème circonscrit.

Le constat de la présence ou de l'absence de certains poissons amène les hydrobiologistes des fédérations de pêche à établir un diagnostic du cours d'eau. Ainsi ils peuvent constater le bon fonctionnement du biotope ou a contrario, mettre en évidence un dysfonctionnement de celui-ci et aider les institutions et les collectivités à adapter des mesures favorables à la vie piscicole, à la protection des habitats, à la montaison des poissons migrateurs ou encore à la lutte contre les pollutions.

La truite est étroitement surveillée sur les deux bassins du Cens et du Gesvres. L'expertise de la fédération de pêche 44 profite à l'AAPPMA gestionnaire des lots de pêche (la Gaule nantaise), mais également au maître d'ouvrage des bassins versants (Nantes Métropole) lequel, aidé des diagnostics pourra adapter les actions sur les cours d'eau.

Dans ce contexte d'inventaire, la recherche et la mise en évidence de la reproduction de l'année est une quête systématique des hydrobiologistes de la fédération. Plusieurs stations sont choisies répertoriées pour leurs caractéristiques favorables et suivies annuellement.

Au-delà du suivi, la question du maintien de l'espèce...

Révéler la présence de la truite est un acte facile à réaliser techniquement. Mais la garantie de voir perdurer l'espèce dans ses eaux s'amenuise d'année en année : à cause notamment des sérieuses modifications des paramètres de débits, de températures et de pollutions des cours d'eau, le constat de régression des espèces locales les plus exigeantes se démontre de plus en plus chaque nouvelle saison



Visionnez la vidéo en flashant le QR Code à l'aide de votre smartphone/ tablette ou sur notre chaîne Youtube

passée. «Nous le constatons sur l'ensemble de nos pêches d'inventaires : partout où les conditions d'habitats sont modifiées [comprendre : dégradées], nos espèces patrimoniales régressent et sont remplacées au mieux, par des espèces locales moins exigeantes, au pire, par des espèces exotiques envahissantes», explique Barbara GERARD, chargée de missions biodiversité piscicole à la fédération de pêche 44.

L'urgence de protection des habitats nous saute à la figure, mais cette urgence n'est malheureusement pas évidente pour tous.

*Station : zone restreinte d'études biologiques

*CSP : Conseil Supérieur de la Pêche, établissement public à caractère administratif (1948-2006) chargé d'assister techniquement les fédérations de pêche

Cyanobactéries sur la Sèvre nantaise : Le réseau d'alerte intègre les pêcheurs...

Les cyanobactéries sont devenues depuis quelques années un problème majeur de santé publique. En trop fortes concentrations, ces organismes envahissent les cours d'eau de leur couleur «vert fluo». Certaines cyanobactéries peuvent libérer leurs dangereuses toxines et provoquer des allergies, des irritations, allant jusqu'à la paralysie et la mort chez certains oiseaux et mammifères. L'EPTB Sèvre nantaise a mis en place un réseau d'alerte pour mieux détecter les «blooms» et transmettre l'information en temps réel au public, aux usagers et aux collectivités.

Photo : Efflorescence de cyanobactéries sur la Sèvre, août 2018

Cyanobactéries : Quand un phénomène naturel se transforme en problème de santé publique

Les cyanobactéries (ou cyanophycées) sont des micro-organismes présents de manière naturelle dans nos eaux (eau douce, saumâtre ou salée).

Les cyanobactéries vont rester discrètes jusqu'à ce qu'un facteur-déclencheur leur permette de se développer et de proliférer anormalement. Ce sont les fameux «blooms alguaux» ou «efflorescences».

Ce facteur déclencheur tient à plusieurs paramètres dont : des eaux stagnantes trop chargées en nutriments (eaux eutrophes) et une température et un ensoleillement qui augmentent de manière forte et constante.

Dans les eaux de Loire-Atlantique, ces proliférations entraînent un changement de couleur de l'eau (vert fluo à bleu turquoise) accompagné d'une forte odeur incommode voire irritante. Les cyanobactéries se développent principalement en été.

Certaines espèces produisent des toxines appelées **cyanotoxines**. Les toxines les plus connues sont les **microcystines et les anatoxines**.

En milieu aquatique les cyanobactéries, se divisent en deux groupes :

- les **cyanobactéries planctoniques** se maintiennent en suspension dans la colonne d'eau grâce à l'existence de vésicules gazeuses intracellulaires qui leur permettent de se déplacer verticalement dans la colonne d'eau.

- les **cyanobactéries benthiques** se développent au fond des cours d'eau, sur des substrats minéraux (blocs, galets, sable, sédiment, etc.).

Les cyanobactéries ne sont pas des algues mais bien des bactéries capables d'une activité photosynthétique.

Un phénomène qui s'amplifie

Depuis quelques années, la prolifération des cyanobactéries se fait de plus en plus forte et les consé-

quences écologiques, sanitaires et économiques sont de plus en plus marquées. Les proliférations de **cyanobactéries sont dangereuses pour la santé** animale et humaine. Comportant des neurotoxines en plus ou moins grandes concentrations, les cyanophycées occasionnent à leur contact des désagréments (irritations, maux de tête, vomissements...) et **peuvent aller jusqu'à la paralysie motrice**, le blocage de la fonction rénale et/ou hépatique **et même jusqu'à la mort** (les mortalités d'animaux domestiques ou faune sauvage ont été observées ces dernières années à la suite d'exposition à des efflorescences de cyanobactéries productrices de toxines).

Ces risques accrus conduisent les autorités à une limitation voire jusqu'à l'interdiction des usages aquatiques tels que la baignade, le nautisme ou la consommation du poisson pêché.

La Sèvre nantaise sous étroite surveillance

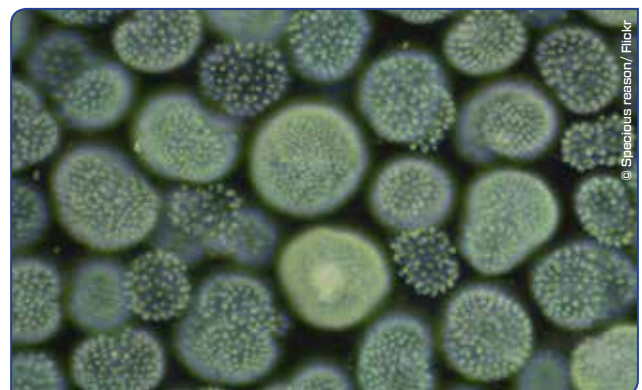
L'EPTB Sèvre nantaise est un Établissement Public Territorial de Bassin. À cheval sur quatre départements (44, 85, 49 et 79), il a en charge plusieurs missions d'intérêt public, entre autres dans le cadre de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) parmi lesquelles la gestion des travaux de restauration des milieux aquatiques et de ceux liés à l'entretien des cours d'eau du bassin versant, la prévention des inondations sur le bassin et la préservation des milieux aquatiques, des zones humides, de la faune et de la flore.

Une volonté qui émane des élus des collectivités

L'apparition des fortes concentrations en cyanobactéries sur le bassin de la Sèvre nantaise et des risques de santé publique qui en découlent a déclenché l'intérêt des élus des collectivités territoriales représentées au sein du bassin de la Sèvre nantaise.

Si l'EPTB n'a pas de compétence sanitaire (laquelle est confiée à un niveau national ou régional (ANSES* et ARS*)), il peut en revanche agir sur le terrain comme un outil de détection et d'alerte dans la gestion territoriale des activités.

Chercher à **comprendre** les mécanismes d'apparition des cyanophycées, **communiquer** et assurer un rôle de **prévention des risques** liés à leur exposition, tels sont les enjeux de ce réseau d'alerte.



Vue au microscope de cyanobactéries du genre *microcystis*

ARS* : Agence Régionale de Santé, qui intervient réglementairement sur la thématique de eaux de baignade et du réseau d'eau potable
ANSES* : Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail



Entretien avec Line FILLONNEAU, chargée de missions «pollutions diffuses non agricoles» à l'EPTB Sèvre nantaise

Line FILLONNEAU, chargée de missions «Pollutions diffuses non-agricoles» à l'EPTB Sèvre nantaise

ED Line vous êtes en charge du dossier technique cyanobactéries à l'EPTB et à l'initiative du réseau d'observateurs. Quelle est la genèse du projet ?

LF Dans un premier temps, il a fallu se familiariser avec la problématique qui s'est déclarée récemment : les premiers blooms importants sont apparus sur la Sèvre et la Moine en août 2018. De 2019 à 2021 nous avons travaillé à **constituer un réseau d'observateurs** pour mieux alerter en temps réel les communes et les usagers. Dans un même temps, l'EPTB mandatait un **laboratoire spécialisé** pour évaluer les toxicités et **les concentrations en microcystines**, ces toxines issues de certaines cyanobactéries. Enfin, nous avons développé une communication afin de **sensibiliser le grand public** à ce problème.

ED Comment fonctionne ce réseau d'alerte et qui en sont les acteurs ?

LF Le projet est né d'une volonté d'associer les professionnels et certains usagers réguliers dans un mode participatif. Tous les ans entre mai et juin nous assurons une formation lors d'une réunion des acteurs dans laquelle l'EPTB, accompagné par un expert, rappelons les bases de détermination. Les critères d'observation sont passés au crible afin que les participants sachent identifier et détecter la cible. Le réseau comporte désormais **22 observateurs** répartis entre les collectivités territoriales,

les techniciens de bassins, les gestionnaires d'eau potable (SAUR/VEOLIA), les associations de canoës-kayaks et les Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (les pêcheurs). Ces acteurs doivent se répartir 48 points d'observation.

ED Que faites-vous des données ainsi recueillies ?

LF Suite aux constats réalisés par le réseau, nous transmettons les données en temps réel (en 30 mn) via notre site internet et un outil d'alerte pour les collectivités et les gestionnaires d'activités nautiques, qui peuvent alors prendre des mesures de limitation ou d'interdiction d'usage des loisirs ou de l'eau, toujours dans le but de préserver la santé publique. Ces collectivités n'ont pas de réels leviers réglementaires dans la gestion de crise et ne peuvent se substituer à l'ARS*, mais elles le font dans un cadre de mesures préventives.

ED Pensez-vous qu'on peut faire disparaître le problème des cyanobactéries ?

LF Il y a beaucoup de paramètres qui entrent en compte dans l'apparition des cyanobactéries. Par exemple, nous ne savons pas si elles ne font que transiter de l'amont à l'aval des cours d'eau, ou bien si elles sont sédentaires et peuvent se développer sur des secteurs particuliers. On tente de mieux comprendre les mécanismes de développement. L'EPTB mène un suivi sur les blooms observés depuis 2018 sur la Moine et l'aval de la Sèvre. Nous espérons les premières conclusions à l'automne 2022. Le réchauffement climatique, parce qu'il agit sur l'abaissement de la ligne d'eau, l'augmentation des températures ou l'ensoleillement, risque de favoriser ces phénomènes à l'avenir surtout lorsque les eaux sont stagnantes comme sur notre bassin.

Les pêcheurs impliqués dans le réseau d'alerte

Les pêcheurs sont des témoins incontournables des problèmes pouvant survenir dans les rivières et les milieux aquatiques. Ils ont naturellement répondu présent à leur intégration au **réseau d'alerte cyanobactéries** créé par l'EPTB sur le bassin de la Sèvre nantaise.

Ainsi l'AAPPMA La Brème clissonnais a mis à disposition plusieurs déclarants sur ses lots de pêche autour de Clisson.

De même à la Fédération de Pêche 44, c'est un garde-pêche fédéral qui assure un certain nombre de relevés de stations : «Pour assurer des relevés de terrain rapides, faciles et fiables», explique Régis BALL, agent de développement à la Fédération de Pêche 44, «l'EPTB Sèvre nantaise a mis à la disposition des observateurs une application sur smartphone. Chaque observateur détient un code d'accès nominatif et un nombre de stations déterminé à prospecter. Les informations sont ainsi transmises en direct et en temps réel».

L'observateur poursuit : «Je dois renseigner plusieurs paramètres parmi lesquels l'état visuel de la rivière, la présence ou l'absence de courant, la couleur de l'eau, l'odeur, la surface emprise par les cyanobactéries. Si la

présence des efflorescences est suspectée mais qu'elle n'est pas assez importante pour être clairement vérifiée, j'ai aussi la possibilité de déclarer un doute».

Les contrôles sur les stations sont réalisés de juin à octobre. Les observations sont réalisées tous les 7 à 10 jours. Les opérateurs doivent donc être assidus dans leurs relevés et être disponibles durant tout l'été.

Pêche de loisir et cyanobactéries

Lors d'épisodes de fortes concentrations des cyanobactéries sur un cours d'eau ou un plan d'eau, certaines activités peuvent être limitées ou interdites. C'est le cas de manière évidente pour la baignade. Mais qu'en est-il concernant l'activité pêche ?

Par mesure de précaution, l'ANSES* déconseille de consommer le poisson qui évolue dans des eaux fortement colonisées. Certaines communes prennent des arrêtés d'interdiction de consommation du poisson (cf. Vigneux-de-Bretagne en août 2022). Toutefois l'acte de pêche reste généralement possible. Il appartient alors au pêcheur de faire preuve de bon sens et de quitter les lieux en cas d'incommodation.



Régis BALL, Agent de développement à la Fédération de Pêche 44 déclare en temps réel ses observations sur le terrain.

Inventaires par pêche électrique Attention aux confusions !!!



L'interprétation erronée de certains défenseurs de la cause animale sur les méthodes d'inventaires des poissons à l'électricité a récemment pris part au débat public dans la région Île-de-France. Il faut dire que dans l'inconscient collectif, électricité rime plus souvent avec le mot «danger» qu'avec le verbe «protéger»... Pourtant, dans notre cas précis (les SAPL), cette électrification [pratiquée pour capturer facilement les poissons] rime bel et bien avec préservation.

Rappels sur la méthode : [à destination du profane]

La pêche électrique consiste à attirer le poisson grâce à un courant de faible intensité (contrairement à la pêche au chalut électrique interdite dans l'Union Européenne en 2019) en vue de le capturer sans le blesser. L'électricité ainsi délivrée va provoquer la polarisation de l'influx nerveux du poisson et le contraindre à une nage forcée vers l'opérateur [les muscles du poisson vont se contracter involontairement à l'instar de l'électrothérapie dispensée chez les kinésithérapeutes ou les dispositifs de musculation par influx électriques]. Tous les poissons sont attirés par ce courant électrique, capturés pour être déterminés, pesés, mesurés et classés par espèces. Peu après cette biométrie, ils sont rapidement remis à l'eau et réinvestissent leurs habitats. Cette méthode est non-létale mais il arrive néanmoins que l'on constate ponctuellement une mortalité sur des individus fragiles ou déjà fragilisés par leur état de santé ou l'état des milieux (température, pollution).

Les dispositifs de pêche à l'électricité sont réservés aux seuls experts et personnels chargés de diagnostiquer les populations de poissons dans le but de mieux les connaître et donc, de mieux les protéger.



Gare aux confusions et aux raccourcis irraisonnés !

Des prises de positions politiques de ce type (voir ci-contre), mal renseignées sur des sujets non maîtrisés voire totalement méconnus, peuvent très vite devenir défavorables à la protection des espèces. **Les gestionnaires et les experts en charge des milieux aquatiques se battent pour une meilleure prise en compte de cette faune. La pêche à l'électricité est un outil remarquable pour la révéler au public et ainsi sensibiliser ce dernier à la préservation du patrimoine piscicole.**

En juillet 2022, le groupe des écologistes qui siège à la région Île-de-France a présenté un amendement (lors de la Commission permanente du 7 juillet 2022), dans lequel il s'insurge et rejette une méthode d'inventaire des cours d'eau par pêche électrique.

Le pôle écologiste semble avoir confondu les méthodes de pêche électriques industrielles au chalut (effectivement interdites par l'Europe à juste titre car létales pour tous les poissons), avec **les méthodes d'échantillonnage** des cours d'eau par pêche électrique, grâce auxquelles les experts en milieux aquatiques peuvent prélever les poissons sans danger pour ces derniers **afin de contribuer à mieux connaître leurs populations et ainsi mieux les protéger...**



Visionnez un inventaire par pêche électrique réalisé par la Fédération de Pêche 44 :
Flashez le QR Code avec votre smartphone/Tablette.

Témoin d'une pollution ? La garderie fédérale crée un formulaire en ligne...



Les pêcheurs sont depuis toujours les sentinelles des cours d'eau et des milieux aquatiques. Forte d'un réseau de 29 associations de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique et de leurs 33 000 pêcheurs, la Fédération Départementale de Pêche 44 vient d'élaborer un formulaire de constat de pollution rapide à renseigner et à envoyer. Le témoin peut ainsi contribuer à une meilleure transmission de l'information. Il peut aussi fournir des photos grâce à son smartphone et assurer ainsi une information précise à destination du service garderie de la fédération.

En 1 clic, le témoin envoie le formulaire aux gardes-pêche fédéraux qui reçoivent l'information directement sur leur boîte mail. Ces derniers peuvent soit se rendre sur les lieux pour constater la pollution (si mortalité de poissons il y a), soit transférer l'information aux services spécialisés (pompiers, gendarmerie, cellules pollution des collectivités...).

Un moyen d'alerte complémentaire qui apporte de la précision et valorise l'engagement citoyen des pêcheurs.

Le lien est présent sur l'appli Android «Pêcher en 44» et sur notre site web : www.federationpeche44.fr/contact-pollution/

Saison 2021, la pêche de loisir a [toujours] le vent en poupe !

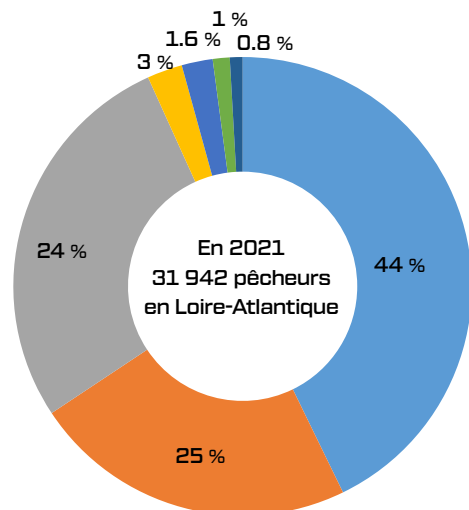
La tendance du nombre de pratiquants est stable : les statistiques de la pêche de loisir sont stables par rapport à l'année 2020. En effet, si l'on pouvait compter un peu plus de 29000 pêcheurs en 2019, les effectifs d'adhérents de la fédération de pêche 44 ont grimpé à 33 174 en 2020.

L'année 2021 totalisera 31 942 pêcheurs, accusant une légère baisse des effectifs (-74 pêcheur) par rapport à 2020 soit une baisse effective de -0.23%.

La part cumulée des cartes de pêche adultes (départementales, interdépartementales et offre d'automne), part qui représente à elle seule l'essentiel des cotisations CPMA, a quant à elle pris **+5,2 %** avec **883 effectifs de pêcheurs annuels supplémentaires**.

Tableau de bord de la répartition des produits-pêche en Loire-Atlantique pour l'année 2021

- **Cartes Majeure + Interfédérale EHGO (44%)**
(14153 adhérents), +883 adhérents
- **Cartes - de 18 ans (Mineure + Découverte -12 ans) : 24%**
(7683 adhérents)
- **Cartes Journalière : 25 %** (8056 adhérents)
- **Carte Découverte Femme : 3 %** (824 adhérentes)
- **Offre d'automne : 1.6%** (539 adhérents)
- **Carte Hebdomadaire : 1 %** (345 adhérents)
- **ADAPAEF : 0.8 %** (282)



2022 : Une année chaude et sèche pire que 2021 !

À l'heure de la rédaction de ce numéro, nous sortons de l'été le plus chaud et le plus sec jamais enregistré depuis que températures et précipitations sont consignées. C'est la deuxième fois de suite que ce record est battu. Dans un communiqué publié jeudi 8 septembre 2022, le service européen **Copernicus** dévoile que l'été 2022 (juin à août) a été le plus chaud jamais enregistré, dépassant de 0,4 °C le record établi en 2021. Le seul mois d'août a été particulièrement chaud, avec un record pulvérisé de 0,8°C et des températures 1,72°C au-dessus de la moyenne de la période 1991-2020. Selon Météo-France, l'été 2022 a été le deuxième plus chaud jamais enregistré dans l'hexagone, avec 87 températures maximales dépassées localement, des vagues de chaleur successives et 33 jours de canicule au total.

2022 prend donc la deuxième place de l'été le plus chaud après 2003, l'été meurtrier qui avait causé la mort de presque 20 000 Français.

En Loire Atlantique, la Loire a atteint sa cote la plus basse jamais enregistrée depuis l'été 1976 avec un débit passé en état de crise, sous le seuil des 100 mètres cubes/seconde à Montjean (le seuil d'alerte étant de 120 mètres cubes/seconde. Dans le même temps l'on estime à plus de 65% le linéaire de cours d'eau totalement à sec.

La population piscicole, lorsqu'elle n'a pas totalement disparu est en grande souffrance et rares sont les poches d'eau et les espaces aquatiques de replis qui peuvent encore abriter ces naufragés des cours d'eau.

L'heure des bilans va approcher mais il semble d'ores et déjà que le préjudice écologique soit considérable.



Sceptique : adj. nom. Personne qui adopte une attitude de scepticisme.
Scepticisme : n.m. Refus d'admettre une chose sans examen critique.

Former...



Sensibiliser...



Éduquer...



**Fédération de Loire-Atlantique pour la Pêche
et la Protection du Milieu Aquatique**

Association reconnue d'utilité publique - Agréée Protection de l'Environnement

www.federationpeche44.fr

